



Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 15 novembre 2021

Monsieur ROZAY Benoît a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 novembre et réuni le 15 novembre 2021, a pris les décisions suivantes :

- Délibération pour admission en non-valeur concernant le service périscolaire pour des sommes inférieures au seuil de recouvrement pour un montant total de 33.43 euros
- Délibération pour le devis réfection porte et du faux plafond bois de l'église suite à l'incendie et devis de réfection de la couverture de l'église suite incendie : devis de l'entreprise SARL REICHART pour un montant de 5 376 euros HT soit 6 451.20 euros TTC pour la porte et le faux plafond bois et devis de l'entreprise SARL REICHART pour la couverture pour un montant de 6 106 euros HT soit 7 327.20 euros TTC
- Décision modificative pour ajustement des crédits au chapitre 012 « charges de personnel » pour les sommes de 3 500 euros pour l'article 64168 (contrat aidé) et de 3 000 euros pour l'article 6413 (personnel non titulaire)
- Délibération concernant un devis pour l'arasement bords de chaussée et accotement en béton rues des Grandes Loges et du Champ Favret : devis retenu – entreprise GUILLAUMET Jérôme pour un montant de 5 100 euros HT soit 6 120 euros TTC.
- Délibération concernant la réalisation de deux forages pour la géothermie de la salle des fêtes et de l'école primaire pour un montant de 9220 euros HT soit 11 064 euros TTC auprès de l'entreprise GAIA EAUX ET SOLS.
- Délibération pour le remboursement de frais engagés par la directrice du service périscolaire pour un montant de 242.20 euros.
- Délibération concernant la reprise de trous dans diverses rues de la commune par l'entreprise COLAS pour un montant HT de 4800 euros, soit un montant TTC de 4800 euros